



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 486-23 modifiant le règlement numéro 477-22 pour remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs au centre sportif de Mégantic et au centre de ski Mégantic

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que le règlement numéro **486-23 modifiant le règlement numéro 477-22 pour remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs au centre sportif de Mégantic et au centre de ski Mégantic** a été adopté à la séance extraordinaire du 14 mars 2023.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 30^e jour du mois de mars 2023.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 30^e jour du mois de mars 2023, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 483-23 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois de mars 2023 à 16:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier